



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2<sup>ème</sup> séance du mardi 9 septembre 2025

Présidence de M. Musa Kamenica, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Loris SOCCHI : « Art de rue pour et par la population » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi neuf septembre deux mille vingt-cinq.

Le président :



Le secrétaire :